



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : fonctionnement

Question écrite n° 22218

Texte de la question

Les effectifs des services du Trésor pour la période 1988 à 1998 ont été réduits de 1 650 emplois. Pour les deux derniers budgets et le projet pour 1999, les suppressions devraient atteindre le chiffre de 849 emplois nets, dont 226 en 1999. Cela d'autant plus préoccupant que la minoration de ses effectifs portant essentiellement sur les cadres B et C, encadrement et exécution, réduit la potentialité réelle des services du Trésor public. Aussi, M. Guy Teissier demande-t-il à M. le secrétaire d'Etat au budget de bien vouloir lui indiquer s'il est dans les intentions du Gouvernement de stopper cette diminution de personnel.

Texte de la réponse

Les actions de modernisation des procédures et d'adaptation des structures dans lesquelles se sont inscrits les services financiers ont permis de dégager des gains de productivité. Elles ont ainsi permis aux pouvoirs publics de procéder à des suppressions d'emplois au profit d'autres secteurs particulièrement prioritaires, comme la justice ou l'éducation nationale. Ces suppressions sont accompagnées de créations et de transformations d'emplois, d'une part, et de requalifications des emplois, d'autre part. Pour ce qui concerne les services du Trésor, la généralisation de la micro-informatique dans les trésoreries et le développement de procédures télégérées intégrées ont contribué, tout en dégageant des gains de productivité, à renforcer l'efficacité de ce réseau. Des redéploiements significatifs ont ainsi pu être opérés pour répondre aux nouvelles missions confiées à ces services, comme le contrôle financier déconcentré, les missions confiées à ces services, comme le contrôle financier déconcentré, les missions d'expertise économique et financière et les transferts d'attribution des recettes locales des douanes. Ce sont ces mesures de modernisation, combinées à l'adaptation des modalités de gestion des trésoreries qui permettent au réseau du Trésor public de rester un service de proximité et de préserver le niveau de qualité de ses prestations au bénéfice des usagers et des élus. Enfin, la loi de finances pour 1999 a prévu une augmentation très significative des crédits de fonctionnement du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, à la différence des années précédentes.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22218

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6475

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2488